



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 299-2-2024 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Qu'un avis de motion relatif au projet de règlement ci-haut mentionné a été déposé au conseil lors de la séance ordinaire **le lundi 11 mars 2024 à 19 h** à la salle Arc-en-ciel au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, Notre-Dame-de-Pontmain;

Que ledit règlement 299-2-2024 sera présenté pour adoption à la prochaine séance du conseil;

Que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sis au 5, rue de l'Église, sur les heures d'ouverture normales.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce quinzième jour (15^e) jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).

(signé Robert Leclair)

Robert Leclair

Directeur-général/greffier-trésorier